



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
LIMITEE

DP/1993/SCPM/L.3/Add.2
8 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS
LIEES AUX PROGRAMMES
Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York

PROJET DE RAPPORT DU COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS LIEES
AUX PROGRAMMES SUR LES TRAVAUX DE LA REUNION QU'IL A TENUE AU
COURS DE LA QUARANTIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
1er-18 JUIN 1993

Rapporteur : M. Thomas STELZER (Autriche)

Additif

CHAPITRE IV. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

1. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) du FNUAP a brièvement décrit les 15 programmes de pays dont le Conseil est saisi cette année pour examen et approbation. Il a noté que, dans ses programmes, le FNUAP continuait d'accorder une attention accrue à la mise en oeuvre des résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale, dans lesquelles, entre autres choses, celle-ci recommandait aux institutions et organismes des Nations Unies de promouvoir l'exécution nationale, la décentralisation et l'approche-programme. Conscient que l'exécution nationale exigeait des ressources humaines qualifiées, le Fonds a fait du renforcement des capacités techniques et de gestion nationales l'un des éléments les plus importants de ses programmes de pays. Pour accroître l'efficacité de l'exécution nationale et aider les gouvernements à élaborer, mettre en oeuvre, suivre et évaluer les programmes nationaux en matière de population, les bureaux extérieurs du FNUAP ont fait appel avant tout à des experts nationaux. Ceux-ci ont été épaulés, le cas échéant, par les équipes d'appui du Fonds au niveau des pays et par d'autres sources d'assistance technique.

2. Deux délégations ont fait des observations sur les programmes de pays du FNUAP en général. L'une a réitéré une demande qu'elle avait déjà formulée l'année dernière, à savoir que les introductions à chaque programme de pays du FNUAP contiennent des informations sur les trois points suivants : a) l'état de la coordination de l'aide des donateurs à l'échelon du pays; b) les besoins du pays en matière de contraception et la manière dont le programme proposé répondrait à ces besoins; et c) les principaux facteurs qui facilitent ou compromettent le succès du programme. Cette délégation a demandé au Fonds d'identifier, pour chaque pays, les principaux donateurs en matière de

population; d'indiquer si la coordination a été efficace à l'échelle du pays et de décrire le rôle du Fonds à cet égard.

3. L'autre délégation a fait des observations sur la structure générale et le contenu des programmes de pays dans leur ensemble. Elle aurait aimé que les programmes soient plus analytiques et axés sur les problèmes, qu'y soient identifiés plus clairement les contraintes qui pèsent sur leur mise en oeuvre et les stratégies mises au point pour en faciliter le succès dans chaque pays ainsi que les liens entre ces programmes et le mandat et la politique du Fonds.

Afrique subsaharienne

4. Le Directeur de la Division de l'Afrique a fait une déclaration liminaire générale concernant les 11 programmes de pays présentés pour la région. Il a noté que les programmes avaient été élaborés conformément aux besoins identifiés par les gouvernements concernés ainsi qu'aux domaines prioritaires identifiés dans la stratégie d'assistance du FNUAP à l'Afrique subsaharienne, telle qu'elle est énoncée dans le document DP/1987/37 et que le Conseil l'a approuvée par sa décision 87/30.

5. Deux délégations ont fait des observations générales au sujet des 11 programmes de pays présentés au Conseil pour la région de l'Afrique subsaharienne. L'une d'elles a félicité le Fonds de s'être acquitté de son rôle de coordination avec d'autres acteurs dans la région, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Elle l'a également félicité pour la manière dont il avait convaincu ces organisations de tenir compte des questions de population dans leurs programmes. Elle a exprimé la crainte, toutefois, que les objectifs de certains des programmes manquent de réalisme. A son avis, il incombait au FNUAP d'aider les gouvernements à fixer des objectifs réalistes et réalisables. Cette délégation a encouragé le Fonds à faire plus largement appel aux services d'experts nationaux et régionaux, notamment à ceux dont disposaient la Commission économique pour l'Afrique et le Centre de recherche démographique appliquée sur la population et le développement. Elle s'est dite satisfaite que bien des programmes de pays du Fonds, loin de se limiter à la fourniture de services de planification de la famille, portent sur la question de la population en Afrique dans toutes ses dimensions.

6. L'autre délégation a demandé si les programmes de pays présentés par le FNUAP avaient pâti de la récente diminution des ressources du Fonds dans la région. Que comptait faire le Fonds pour veiller à ce que les programmes mis en oeuvre en Afrique subsaharienne ne se heurtent pas à de nouveaux problèmes? Cette délégation a rappelé les nombreuses difficultés auxquelles étaient confrontés la plupart des pays d'Afrique sur le plan des ressources et de l'infrastructure et elle a fait appel aux donateurs pour qu'ils augmentent leur aide.

7. Le Directeur de la Division de l'Afrique a répondu que la diminution des ressources était un facteur critique pour tous les programmes de la région. Le FNUAP tentait toutefois d'y faire face en recherchant des fonds supplémentaires auprès de sources extrabudgétaires, par exemple dans le cadre d'arrangements multilatéraux portant sur des activités spécifiques. Il a reconnu que les objectifs de certains des programmes étaient quelque peu ambitieux mais a fait

observer qu'ils s'inspiraient généralement de ceux fixés par les gouvernements eux-mêmes. Le fait que les gouvernements africains aient établi des objectifs démographiques était en soi remarquable, étant donné que, récemment encore, la plupart d'entre eux répugnaient beaucoup à le faire.

8. Le Directeur a ensuite présenté chacun des 11 programmes de pays séparément.

République centrafricaine

9. Le FNUAP a proposé un programme global en matière de population d'une durée de quatre ans et d'un montant de 4,6 millions de dollars, dont 3,6 millions seraient prélevés sur ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à réunir le solde - 1 million de dollars - en faisant appel à diverses sources, dont des sources multibilatérales.

10. Les principaux objectifs du programme proposé étaient les suivants :
a) réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles, essentiellement par le recours accru à des méthodes efficaces de planification de la famille; b) empêcher l'infécondité de s'étendre et en réduire l'incidence; c) sensibiliser la population, notamment les adolescents, à l'importance de la procréation responsable et de l'espacement des naissances; et d) améliorer la condition de la femme et l'associer plus étroitement au développement socio-économique du pays, notamment en mettant en oeuvre efficacement des activités de planification de la famille et de santé maternelle et infantile.

11. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le programme proposé. L'une d'elles a demandé pourquoi il ne portait que sur les régions occidentale et méridionale du pays et non sur la République centrafricaine tout entière. Elle a également voulu savoir si d'autres organisations travailleraient dans le reste du pays et comment le Fonds prévoyait de coordonner ses activités avec les leurs. Notant que le FNUAP avait eu des difficultés avec un agent d'exécution au cours de son précédent cycle d'assistance, une délégation a demandé si cet agent serait associé au nouveau programme. Elle s'est félicitée que ce dernier fasse une large place à la collaboration avec d'autres organisations actives dans le pays et, à ce propos, elle a voulu savoir quelles étaient les activités de l'UNICEF dans le domaine de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille et quel serait l'apport du Fonds à ces activités. Pour terminer, elle a demandé si le FNUAP avait l'intention de verser un supplément de traitement au personnel national afin de le motiver.

12. Le Directeur de la Division de l'Afrique a répondu que le FNUAP ne disposait pas de fonds suffisants pour que son programme porte sur le pays tout entier. Il avait donc dû faire porter ses efforts sur l'amélioration des services fournis dans certaines régions du pays. A l'avenir, ces services pourraient être progressivement étendus à tout le territoire. Il a indiqué que le Fonds n'aurait pas recours à l'agent d'exécution auquel on avait fait allusion mais qu'il étudierait d'autres moyens d'exécuter les activités bénéficiant de son appui, y compris l'exécution nationale. Le Directeur a noté que le Fonds se servirait du réseau de distribution de services du Programme élargi de vaccination (PEV) de l'UNICEF pour fournir des services de planification de la famille. Ce réseau étant implanté dans les communautés, c'était un moyen idéal d'atteindre les populations des zones rurales. Pour ce

qui était de la question du financement des traitements du personnel national, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) a fait observer que le Fonds avait pour politique de ne pas verser de supplément de salaire à ce personnel. Il a ajouté que le FNUAP travaillait en étroite collaboration avec les organisations qui étaient ses partenaires au sein du Groupe consultatif mixte des politiques afin de mettre au point un barème des traitements type pour tous les fonctionnaires travaillant avec les cinq organisations en question.

13. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour la République centrafricaine (DP/FPA/CP/126).

Côte d'Ivoire

14. Le FNUAP a proposé un programme en matière de population d'une durée de quatre ans et d'un montant de 5,6 millions de dollars, dont 4,9 millions proviendraient de ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à réunir le solde - 700 000 dollars - en faisant appel à diverses sources, dont des sources multibilatérales.

15. Les objectifs du programme étaient les suivants : a) aider le Ministère de la santé et de la protection sociale à formuler un programme national de santé maternelle et infantile et de planification de la famille ainsi qu'à fournir des services de planification de la famille; b) accroître les moyens techniques dont dispose le Ministère de l'économie, des finances et de la planification pour intégrer les facteurs de population dans le programme de développement, et l'aider à définir les éléments fondamentaux d'une politique en matière de population; et c) poursuivre les activités visant à améliorer le niveau de vie des femmes ivoiriennes.

16. Un représentant a noté que le programme du FNUAP semblait être spécifiquement conçu pour renforcer des éléments appuyés par d'autres donateurs; les efforts faits pour aider le Gouvernement à formuler un programme national de santé maternelle et infantile et de planification de la famille en étaient une illustration particulièrement notable. Il a fait observer, toutefois, que le programme ne faisait pas expressément mention de moyens et services de contraception, bien qu'il soit prévu d'octroyer une aide pour rénover et équiper 20 maternités et dispensaires en zones rurales et pour leur fournir les produits nécessaires. Il a donc demandé au FNUAP de préciser si les contraceptifs figureraient au nombre de ces produits.

17. Le Directeur de la Division de l'Afrique a confirmé que des contraceptifs seraient bien fournis à ces dispensaires.

18. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour la Côte d'Ivoire (DP/FPA/CP/131).

Guinée équatoriale

19. Le FNUAP a proposé un programme global de cinq ans, d'un montant de 3,35 millions de dollars, dont 2,65 millions proviendraient de ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à réunir le solde - 700 000 dollars - en faisant appel à diverses sources, dont des sources multibilatérales.

20. Les objectifs du programme proposé étaient les suivants : a) intégrer, à titre expérimental, l'élément maternité sans risques, y compris l'espacement des naissances, dans les centres de santé maternelle et infantile de Bata et Malabo et porter à 5 % le taux d'emploi de contraceptifs dans ces zones; b) encourager le Gouvernement à adopter une loi plus libérale dans le domaine de la planification de la famille; c) élaborer et mettre en oeuvre un programme national d'information, d'éducation et de communication sur les questions de population et les questions connexes; et d) améliorer les conditions de vie des femmes en tant que mères et agents de production.

21. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le programme proposé. Craignant que les objectifs fixés ne soient ambigus et génériques, difficiles à quantifier et par trop ambitieux, l'une d'elles a recommandé que le programme soit reformulé de manière à ce que les objectifs soient plus réalistes, plus précis et plus facilement quantifiables. Elle a noté en outre que le système de santé du pays ne s'appuyait pas sur une structure centrale capable d'unifier et de coordonner l'action de différentes organisations et de lui donner un cadre de référence stratégique. Une autre délégation a posé une question plus générale : elle a voulu savoir quelles étaient les exigences du Fonds en matière d'établissement de rapports et la fréquence desdits rapports. Elle a également demandé quel serait le rôle des équipes d'appui du FNUAP dans ce domaine.

22. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a expliqué que les bureaux extérieurs du FNUAP procédaient chaque année à un examen tripartite de chaque projet. Les participants comprenaient des représentants du FNUAP, du Gouvernement et de l'agent d'exécution. Le rapport établi à l'issue de cet examen était ensuite étudié par les fonctionnaires du FNUAP, tant dans les bureaux extérieurs qu'au Siège et le projet était éventuellement modifié en conséquence. Les équipes d'appui au niveau des pays participeraient évidemment à certains examens tripartites des projets en fournissant un soutien technique aux directeurs de pays du FNUAP et en veillant à ce que leurs membres soient en retour dûment informés. Pour ce qui est de la recommandation tendant à remanier le programme, le Directeur de la Division de l'Afrique a précisé qu'une telle mesure retarderait d'un an l'élaboration des projets. Le FNUAP avait dressé le bilan des besoins et élaboré un plan de travail en conséquence. Le remaniement du programme retarderait l'exécution de ce plan de travail et, par voie de conséquence, la fourniture de services et d'informations absolument indispensables en matière de planification familiale.

23. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le deuxième programme de pays du FNUAP pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/CP/129), sous réserve des conclusions et recommandations formulées dans un rapport intérimaire indiquant l'état d'avancement du programme, qui serait présenté au Conseil d'administration à sa quarante et unième session (1994).

Madagascar

24. Le FNUAP a proposé un programme global quinquennal en matière de population, d'un montant de 7 millions de dollars, dont 5 millions seraient prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP. Le Fonds s'emploierait à réunir le solde de 2 millions en faisant appel à diverses sources, dont des sources multibilatérales.

25. Les objectifs du programme étaient les suivants : a) réduire de 25 % les taux de mortalité liée à la maternité et de mortalité infantile en améliorant l'accès aux services intégrés de SMI/PF; b) développer les services de planification familiale et porter de 3 % en 1992 à 14 % en 1997 le taux d'emploi de contraceptifs; c) améliorer la condition et le rôle des femmes dans le processus de développement en participant à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme nationaux de promotion de la femme; et d) familiariser les intéressés avec les indicateurs démographiques aux fins de la planification et de l'évaluation.

26. Plusieurs délégations ont fait des observations au sujet du programme proposé. L'une d'entre elles a félicité le FNUAP de l'action qu'il menait pour sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'adopter une politique démographique. Cette délégation s'est, toutefois, déclarée préoccupée par le fait que le programme ne tenait pas suffisamment compte des différences sous-régionales à l'intérieur du pays ni de la situation particulière des femmes malgaches. Par ailleurs, elle a fait observer que le principal problème auquel se heurtait la fourniture de contraceptifs était celui de la distribution. Elle a également indiqué que la coordination constituait un problème majeur à Madagascar. Une autre délégation a proposé de faire appel aux ONG pour remplacer les programmes exécutés par le Gouvernement, d'autant que dans le passé ce dernier avait eu du mal à programmer les fonds alloués aux questions de population.

27. Le Directeur de la Division de l'Afrique a admis que la coordination n'avait pas été très efficace malgré les efforts considérables déployés par le FNUAP et d'autres organismes pour l'améliorer. Le Fonds espérait néanmoins que la création du comité technique interministériel de coordination, prévue dans le programme proposé, permettrait de renforcer la coordination des activités du programme. Le Directeur de la Division de l'Afrique a également reconnu la diversité sous-régionale qui caractérisait Madagascar et la situation particulière des femmes malgaches. C'est pourquoi le FNUAP avait engagé une malgache qui était un chercheur de grand renom pour élaborer la stratégie concernant les femmes, la population et le développement. Par ailleurs, il a reconnu que la distribution de contraceptifs posait un grave problème. Le FNUAP a donc prévu de tirer parti des services de distribution d'autres organismes, en particulier dans les provinces. Le Fonds a accueilli avec satisfaction la proposition tendant à avoir plus largement recours aux ONG comme agents d'exécution, mais préférait une approche intégrée faisant appel aux organisations à la fois gouvernementales et non gouvernementales.

28. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour Madagascar (DP/FPA/CP/121).

Mali

29. Le FNUAP a proposé un programme global quadriennal en matière de population d'un montant de 5,2 millions de dollars dont 3,2 millions seraient prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP. Le Fonds s'emploierait à réunir le solde de 2 millions en faisant appel à diverses sources, dont des sources multilatérales.

30. Les objectifs immédiats du programme proposé étaient les suivants : a) aider à réduire le taux de croissance démographique en renforçant la planification familiale; b) réduire la mortalité liée à la maternité et la mortalité infantile; c) aider le gouvernement à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie visant à renforcer l'intégration des femmes au processus de développement; et d) fournir des données exactes en ce qui concerne la mortalité et les migrations aux fins de la planification nationale du développement.

31. Une délégation, estimant que la mise en place récente d'un gouvernement démocratique au Mali permettrait au FNUAP de jouer un plus grand rôle de plaidoyer, s'est demandé pourquoi ce fait n'avait pas été mentionné dans le document. Elle a également demandé de plus amples renseignements sur la manière dont le FNUAP entendait faire appel au Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD) dans le programme proposé et quelles avaient été les relations du FNUAP avec le secrétariat d'Etat pour la promotion de la femme. Cette délégation a déclaré que les objectifs fixés dans le domaine des soins de santé maternelle et infantile et de la planification familiale ne semblaient pas tout à fait réalistes.

32. Le Directeur de la Division de l'Afrique pensait lui aussi que la mise en place d'un gouvernement démocratique renforcerait le rôle de plaidoyer du Fonds. L'omission de ce point était due à un oubli. Le FNUAP continuerait à faire appel au CERPOD pour certaines activités de SMI/PF et de recensement. Les relations du Fonds avec le Secrétariat d'Etat pour la promotion de la femme avaient été très satisfaisantes. Le Secrétariat avait mené une étude intéressante sur la situation des femmes au Mali et une autre étude sur l'excision, qui avait fait ultérieurement l'objet d'un séminaire organisé sous ses auspices. Cela dit, le FNUAP s'efforçait, en règle générale, de faire appel à toutes les organisations féminines pour la distribution de contraceptifs au niveau local. Le Directeur de la Division de l'Afrique a fait observer que, si les objectifs fixés en matière de SMI/PF étaient ambitieux, ils étaient néanmoins réalisables s'ils étaient poursuivis vigoureusement.

33. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour le Mali (DP/FPA/CP/130).

Rwanda

34. Le FNUAP a proposé un programme global quinquennal en matière de population, d'un montant de 7 millions de dollars, dont 4,5 millions seraient prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP. Le Fonds s'emploierait à réunir le solde de 2,5 millions de dollars en faisant appel à diverses sources, dont des sources multilatérales.

35. Le programme avait pour objectif spécifique d'aider le Gouvernement à ramener de 3,4 % à 2,8 % le taux de croissance démographique en portant de 12 % à 28 % le taux d'emploi de contraceptifs et en réduisant de 50 % le taux d'abandon des contraceptifs, et de 7,9 à 6,2 enfants par femme l'indice synthétique de fécondité.

36. Plusieurs délégations ont fait des observations au sujet du programme proposé. Deux d'entre elles se sont déclarées préoccupées par la situation politique actuelle dans le pays et demandé pourquoi il n'en avait pas été tenu

dûment compte dans le programme. L'une d'entre elles souhaitait savoir à ce sujet si le FNUAP avait envisagé de placer un montant plus important dans une réserve du programme comme l'avait fait récemment le PNUD en ce qui concerne son programme pour le Rwanda. Une délégation a mentionné trois domaines qui semblaient avoir été négligés dans le programme, à savoir l'adoption d'une stratégie en faveur des femmes qui, à son avis, aurait dû recevoir la priorité, la prévalence du VIH/sida et l'importance de l'emploi de préservatifs comme mesure préventive et les besoins particuliers des adolescents. Une autre délégation a demandé pourquoi le FNUAP n'avait pas encouragé le Gouvernement à adopter des objectifs plus réalistes et réalisables pour la politique démographique qu'il avait adoptée en 1990. Cette même délégation a fait observer que le programme de pays ne semblait pas s'attaquer aux problèmes qui étaient propres au Rwanda et posé la question plus générale de savoir si les programmes du FNUAP ne souffraient pas d'une uniformisation excessive.

37. Le Directeur de la Division de l'Afrique a fait observer que le FNUAP avait en fait encouragé le Gouvernement à réviser à la baisse les objectifs de sa politique nationale, ce qui avait été fait. Le Fonds poursuivrait son dialogue avec le Gouvernement à cet égard bien qu'il fût satisfait des efforts faits par ce dernier pour ce qui est de la fixation des objectifs. Il a en outre signalé que le FNUAP avait structuré le programme de manière à atténuer au maximum les effets de la situation politique actuelle, concentrant ses activités dans trois provinces où régnait une paix relative. Le FNUAP a reconnu que le programme devrait faire une plus grande place au problème du VIH/sida et aux adolescents et assuré le Comité que le Fonds prendrait des mesures pour renforcer son assistance dans ces domaines. S'agissant de l'observation selon laquelle le programme ne semblait pas aborder les problèmes qui étaient propres au Rwanda, le Directeur de la Division de l'Afrique a rappelé au Comité que le programme avait été établi sur la base des conclusions et recommandations formulées par une mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) du FNUAP qui s'était rendue au Rwanda en avril 1992. Il tenait également compte des informations communiquées par les principaux partenaires qui collaboraient avec le Fonds, dont la Banque mondiale, l'USAID, le PNUD, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et diverses organisations non gouvernementales.

38. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour le Rwanda (DP/FPA/CP/127) sous réserve des conclusions et recommandations formulées dans un rapport intérimaire indiquant l'état d'avancement du programme, qui serait présenté au Conseil d'administration à sa quarante et unième session (1994).

Sao-Tomé-et-Principe

39. Le FNUAP a proposé un programme global quadriennal en matière de population d'un montant de 1,8 million de dollars, dont 1,3 million seraient prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP. Le Fonds s'emploierait à réunir le solde de 500 000 dollars en faisant appel à diverses sources, dont des sources multilatérales.

40. Les objectifs immédiats du programme proposé étaient notamment les suivants : a) porter de 7,6 % à 20 % le taux d'emploi des méthodes modernes de contraception; b) étendre les prestations intégrées de santé maternelle et infantile et de planification de la famille dans les zones rurales et parmi

certaines groupes de population; c) réduire le nombre d'avortements; d) renforcer les moyens dont dispose la nation pour gérer son programme de SMI/PF; e) contribuer à améliorer l'état de santé des femmes grâce à des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) et des activités de SMI/PF; et f) introduire dans les programmes scolaires des cours sur la population et la préparation à la vie familiale.

41. Une délégation, constatant que le Directeur de pays ne résidait pas dans le pays même, a demandé comment le FNUAP entendait assurer la coordination de son programme, en particulier avec les organismes avec lesquels il collaborait dans le cadre du Groupe consultatif mixte des politiques et avec l'OMS. Cette délégation a également demandé quel pourcentage de la population bénéficiait de services de planification familiale.

42. Le Directeur de la Division de l'Afrique a précisé que le Directeur de pays du FNUAP qui résidait en Angola se rendait périodiquement à Sao-Tomé-et-Principe dans l'exercice de ses fonctions officielles. Durant ces séjours, il consultait systématiquement les représentants du Gouvernement et des organismes concernés au sujet de la coordination de leurs activités respectives. Il donnait ensuite des directives au représentant résident du PNUD qui faisait également office de représentant du FNUAP sur le terrain. Le Directeur n'était pas en mesure d'indiquer un chiffre exact pour la couverture des services de planification familiale mais s'est engagé à communiquer cette information immédiatement après la session.

43. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le deuxième programme de pays du FNUAP pour Sao-Tomé-et-Principe (DP/FPA/CP/125).
